

## ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 9 au 15 juin 1866 inclus.

### NAISSANCES.

30 garçons et 45 filles.

### MARIAGES.

11 juin. — Ivo Meisdagh, tisserand, et Josephine Campens, tisserande. — César Sprions, commis négociant, et Augustine Desmadrès, ménagère. — Alexandre Ottevaere, garçon boulanger, et Zulma Lefebvre, bobineuse. — Louis Gadenne, journalier, et Hortense Agache, bobineuse. — Auguste Christiaen, peintre en bâtiments, et Silvie Dewachter, journalière. — Désiré Huyghe, monteur de métiers, et Pauline Vandenberghe, couturière. — Victor Dumortier, employé de commerce, et Octavie Caignet.

### DÉCÈS.

9 juin. — J.-Bte Mulliez, célibataire, 51 ans, rentier, rue du Vieil-Abreuvoir. — Silvie Callens, célibataire, 57 ans, lessiveuse, au Cul-de-Four. — Auguste Saillel, veuf de Rosalie Debrute, 67 ans, tisserand, Quai de Canal. — Philomène Tonneau, épouse de Louis Lecomte, 23 ans, ménagère, Hôpital.

11. — Adèle Carpentier, épouse de Charles Crépelle, 37 ans, ménagère, au Pile.

12. — Coralie Bracq, épouse de Désiré Arcelon, 26 ans, marchande frippière, à l'Hôpital.

13. — Constance Vandembroucke, épouse de César Semain, 39 ans, ménagère, rue de l'Espérance. — Philippe Mart, célibataire, 56 terrassier, à l'Hôpital.

14. — Juliette Bossut, épouse de Louis Liénart, 55 ans, ménagère, rue du Moulin Bernard. — Florentine Malfait, veuve de Louis Esquediv, 72 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Charles Vraux, célibataire, 22 ans, tisserand, à l'Hôpital.

En outre il est décédé 8 garçons et 6 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

### Société du Dauphin — Inauguration du nouveau local.

L'inauguration du nouveau local de la Société du Dauphin a eu lieu dimanche. Malgré le mauvais temps dont on semblait menacé pour toute la journée, les préparatifs de cette véritable fête de famille ont été menés à bonne fin. On n'était pas sans quelque appréhension, car il tombait, dès le matin, une de ces grosses pluies qui donnent sérieusement à réfléchir aux organisateurs d'une fête. Mais le mal n'était pas sans remède, grâce aux précautions prises avec une activité à laquelle il faut rendre hommage; le soleil n'ayant pas voulu se montrer, on s'est fort bien passé de lui et l'on a su parer aux inconvénients dont nous menaçait sa mauvaise humeur.

Nous constaterons d'abord la satisfaction qu'on fait naître, dès le premier coup d'œil, les dispositions prises par les membres de la Commission. Chacun des sociétaires louait le bon goût qui avait présidé à l'ornementation de la salle de bal et du jardin improvisé; il eut été difficile de faire mieux en aussi peu de temps. La partie musicale de la fête n'a rien laissé à désirer; les deux Fantaisies pour Harmonie ont été exécutées avec un ensemble parfait, à la grande satisfaction des auditeurs. Avec un vaillant chef comme M. Hoffmann, il n'en pouvait être autrement. Aussi lui doit-on les plus sincères remerciements.

M. Varin, dans la romance *Les Etoiles* et dans la *Mort du Christ*, s'est montré comme toujours excellent chanteur; sa voix puissante a produit beaucoup d'effet. Il a été applaudi chaleureusement.

M. Desbonnet nous a fait entendre un air varié pour basson. Les passages les plus difficiles de ce morceau, composé par l'exécutant, ont été rendus avec talent. Nul doute que M. Desbonnet ne réussisse mieux encore quand la peur le dominera moins.

La *Fantaisie pour Saxophone*, exécutée par M. Knorr fils avec le talent que nous lui connaissons, a été rendue d'une façon supérieure, ce qui lui a valu des applaudissements répétés.

M. Manguier est un chanteur plein de goût et dont la voix est très sympathique. La romance *Le Pêcheur Roi* a été dite avec beaucoup d'expression; mais on a particulièrement applaudi *La Fée aux Roses* que M. Manguier a chantée avec un sentiment exquis et une méthode qu'il est rare de rencontrer chez un amateur.

M. Barrez, dans ses deux *Fantaisies pour Hautbois*, a littéralement captivé son auditoire. On a tout dit sur le talent d'exécution de M. Barrez; nos éloges n'ajouteront rien à sa réputation. C'est un artiste d'un mérite tout à fait supérieur qui a le bon esprit de faire de l'art à son heure, ce dont nous ne saurions trop le féliciter. Nous avons à peine besoin de constater que M. Barrez a été chaleureusement applaudi.

Les *Chansonnettes comiques*, si bien enlevées par M. Michel ont eu les honneurs du Bis. Nous ne parlerons que pour mémoire des *Hommes au Bal*. La critique, même la plus spirituelle, doit arriver en son temps; cette chansonnette trop réussie, très bien dite d'ailleurs, a pu paraître un peu hardie et cela précisément à cause du bal qui avait lieu le soir même. — Mais les Dames ont ri, c'est dire qu'elles ont pardonné. Toutes les chansonnettes rendues par M. Michel avec une verve comique du meilleur aloi ont excité une hilarité prolongée. On doit une mention particulière au *Gamin de Paris* aux prises avec le *Gamin de Lille*. Dans cette scène bur-

lesque qui a eu beaucoup de succès, M. Michel a été parfaitement secondé par un amateur remplissant le rôle du gamin lillois.

Nous ne saurions terminer ce rapide compte-rendu sans adresser à M. Verhille tous les remerciements auxquels il a droit comme accompagnateur.

Le bal qui a été fort animé s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin. L'illumination parfaitement réussie complétait le gracieux coup d'œil que présentait la salle de Bal.

Cette fête de famille a eu son lendemain. Un banquet auquel assistaient les sociétaires, au nombre de deux cents, a eu lieu le lundi à six heures du soir.

Le premier toast a été porté à l'honorable président, M. Dupont, dont le portrait ornait la salle du Banquet. Les applaudissements et les vivats se sont fait entendre pendant longtemps; le président, vivement ému par cette ovation, a répondu par quelques mots en rappelant avec à propos la nécessité de l'union et les excellents résultats qu'elle produit.

On doit les plus sincères remerciements à MM. les commissaires organisateurs de la charmante fête dont chacun gardera un très agréable souvenir.

Tout le monde a fait l'éloge des dispositions prises par M. Henri Verlaes dont les soins intelligents ont puissamment contribué à assurer le succès de cette fête.

J. R.

### EMPRUNT ROMAIN

Décreté par bref pontifical du 11 avril 1866.

Titres de 500 fr. de capital nominal, émis à 330 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt annuel (7 1/2 0/0), payable :  
100 fr. en souscrivant,  
100 fr. le 15 juillet 1866,  
130 fr. le 15 octobre 1866.

La souscription est ouverte chez MM. Edw. Blount et Co, banquiers, chargés de l'émission de l'emprunt, 3, rue de la Paix, à Paris, à Lille, chez M. A. Scalbert, banquier. 6149-5236

### FAITS DIVERS

Il paraît que le jeune prince impérial vient d'avoir une étrange fantaisie. L'envie l'a pris d'apprendre le métier de typographe.

On va, conformément au désir exprimé par S. A., installer aux Tuileries une série de casses garnies de caractères, des composteurs, des petites formes, des galles, une presse, et autres outils du métier.

L'éducation typographique du prince est confiée, dit-on, à M. Forestier, fils d'un imprimeur de Montauban, qui va faire de son Altesse un *typo accompli*.

Les journaux de Paris nous annoncent la mort d'un de nos plus spirituels écrivains : Méry. Joseph Méry est né aux Ayalades, et non à Marseille, le 21 janvier 1798.

Journaliste, poète, romancier, il déploya dans ces trois genres une verve incroyablement.

Il écrivit d'abord dans le *Phocéen*, puis dans la *Méditerranée*, fondée par lui-même et qui, fusionnée ensuite avec le *Phocéen*, devint le *Sémaphore*. Méry passa plus tard au *Nain Jaune* et fit de la satire politique. Sa collaboration avec Barthélemy n'est pas l'épisode le moins curieux de sa carrière. Des romans comme *Héva la Guerre du Nizam*, la *Floride* et vingt autres que le public accueillit avec une faveur méritée forment son bagage de romancier.

M. Méry se distinguait par une rare facilité. Il improvisait à volonté un roman ou un drame, comme il inventait ou devinait un pays. On vante particulièrement dans ses vers la netteté du rythme et la richesse extraordinaire des rimes. On le disait aussi mathématicien. Il passait, en outre, dans les salons, pour un des causeurs les plus spirituels de notre temps. Il était depuis le 9 août 1837, chevalier de la Légion d'Honneur.

Le choléra vient de se déclarer à Amiens. Voici les renseignements que donnait, le 15, le *Journal d'Amiens* :

« Une épidémie sévit depuis quelques jours à Amiens, et le nombre des décès s'est accru dans une proportion considérable.

« Un certain nombre de victimes ont succombé aux atteintes de la dysenterie, mais ce ne sont pas seulement des cholériques qui figurent sur le tableau de l'état-civil; les vieillards et les enfants, plus sujets que les adultes aux influences atmosphériques, s'y trouvent en majorité.

« Nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucun élève du lycée ou des institutions n'a été frappé par la maladie; les sages mesures d'hygiène prises dès le début ont conjuré le péril.

« L'épidémie régnante n'a pas de caractère foudroyant; il est notoire qu'avec des soins de propreté, de la sobriété et de la régularité dans les habitudes, il est facile de se mettre à l'abri de ses atteintes; on n'a signalé de cas exceptionnels que chez les personnes qui se laissaient dominer par la peur.

« Il résulte des renseignements que nous avons recueillis aujourd'hui, que la maladie ne fait plus de progrès; la plupart des victimes étaient souffrantes depuis plusieurs jours, et n'avaient pas su prendre les mesures de précaution indispensables dans ces circonstances.

Le même journal disait, dans son numéro du 16 :

« Les espérances que nous exprimions hier ont aujourd'hui reçu un commencement de réalisation; l'épidémie décroît, et l'état-civil, qui constatait 38 décès dans

chacune des deux journées précédentes, accuse ce soir une diminution importante: le nombre des personnes qui ont succombé n'est plus que de 28. Sans doute ce chiffre est encore de beaucoup au-dessus de la moyenne; mais dans les circonstances actuelles, il doit être considéré comme un symptôme rassurant.

Enfin, on écrit d'Amiens à la date de dimanche :

« La santé publique continue à s'améliorer.

« Dans tous les quartiers on constate la rapide décroissance de l'épidémie, et la liste de l'état-civil aujourd'hui ne contient plus que vingt-cinq noms. C'est une diminution de trois décès sur la liste d'hier et de treize sur celle d'avant-hier.

« Partout le calme renaît, et dans quelques jours la mortalité aura repris son niveau ordinaire.

« Si Paris ne devient pas sous peu de temps, un véritable lieu de délices, ce ne sera pas la faute des inventeurs de projets et des chercheurs de prodiges. Voici un M. Dorso qui propose d'établir, sur les boulevards, des chemins de fer à traction de chevaux et pouvant transporter 400 voyageurs tous les cinq minutes. La voie projetée serait aérienne, c'est-à-dire que ballast et rails reposeraient sur des colonnes en fonte de cinq mètres de hauteur. On obtiendrait ainsi, d'après M. Dorso, deux rues couvertes permettant aux promeneurs de circuler à l'abri de la pluie et du soleil. Très-bien ! mais en cas de dérangement des trains de plafond, serait-on à l'abri des meurtrissures ?...

— On écrit de Bâle au *Courrier du Bas-Rhin* :

« Un grand désastre a frappé Bâle, mardi à quatre heures du matin, le feu a éclaté dans la fabrique de machines de MM. Wahl et Solcin, en dehors de la porte Saint-Alban. Malgré les prompts secours arrivés sur les lieux et l'eau fournie par trois machines hydrauliques, tout le bâtiment a été réduit en cendres, et les machines de prix qui s'y trouvaient ont été détruites ou complètement abîmées. La Chambre des députés avec tous les cartons qu'elle contenait, est aussi devenue la proie des flammes, et ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'on est parvenu à vider le bureau et à sauver les livres. Les dommages sont évalués à 400,000 fr. Ce qu'il y a surtout de fâcheux, c'est qu'une centaine d'ouvriers se trouvent par là sans travail.

« Dans la matinée du même jour, l'église de Notivyl, près du lac de Sempach, a été entièrement consumée. On attribue le sinistre à une étincelle tombée de l'encensoir, et qui a mis le feu aux étoffes inflammables qui entouraient l'autel.

« L'Express, du 15 juin, nous apprend que le câble télégraphique venant d'être achevé et que le *Great-Eastern*, partira avec lui de Sheerness le samedi 30 courant.

« Il est question d'élever à Marseille une statue colossale à la Vierge. Elle serait placée au bord de la mer, sur les rochers en haut desquels s'élève la nouvelle église de Notre-Dame de la Garde.

— On écrit de Versailles, le 16 juin, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Il y a dans la maison de justice un inconnu dont l'arrestation donne lieu à mille commentaires.

« Dimanche, vers onze heures du soir, deux gendarmes de Palaiseau étaient en tournée pour surveiller la fermeture des cabarets. Près de Verrières-les-Buissons, ils rencontrèrent un individu dont les vêtements noirs étaient tout en lambeaux, ils firent route ensemble. Arrivés au village, un des gendarmes entra chez un marchand de vin chez lequel un ivrogne faisait du tapage. A ce moment, le voyageur se prit à courir; le gendarme resta à la porte du cabaret se mit à sa poursuite; il était près d'atteindre le fuyard, lorsque celui-ci, se retournant, lui déchargea un coup de pistolet en pleine poitrine. Le second gendarme accourut et s'élança sur le meurtrier, qui tenait déjà à la main un second pistolet chargé. Une lutte s'engagea entre eux; le gendarme, plus jeune et plus vigoureux, parvint à maîtriser le bras armé, tandis que de l'autre il frappait son adversaire du fourreau de son sabre.

« Des paysans survinrent; ils s'emparèrent du meurtrier, sur lequel on trouva quatre pistolets dont trois étaient encore chargés; il avait aussi dans ses poches de la poudre et des balles.

« Le prisonnier refusa de dire son nom, et depuis il a persisté dans ce silence. Rien n'a pu jusqu'à ce jour révéler d'où il venait et où il se dirigeait.

« Plusieurs employés de la police de sûreté de Paris sont venus le voir sans pouvoir donner aucun indice.

« Cet homme est de taille moyenne, il peut avoir de quarante-cinq à cinquante ans; il a la tête en partie dénudée, le front élevé et découvert. Ses traits respirent l'astuce et l'énergie; il porte la moustache longue, retombant de deux côtés de la bouche, sans favoris; ses cheveux paraissent teints; ses mains n'accusent aucune habitude de travail manuel.

« La principale particularité, c'est que son chapeau provient de Saint-Pierre Martinique.

« Ce prisonnier est soumis à la plus sévère surveillance; il a constamment les menottes.

« Le gendarme blessé a reçu la balle dans le sein gauche, elle n'est pas extraite, mais on pense que la blessure n'aura pas de graves conséquences.

— Sous le titre : UN VOL ROMANESQUE, le *Droit* raconte le fait suivant :

« Voici un fait que l'on croirait emprunté à l'un de ces romans-feuilletons pleins

d'épisodes aussi émouvants qu'in vraisemblables, qui défraient aujourd'hui la curiosité d'un grand nombre d'individus.

« Un cocher de voiture de remise, domicilié à Batignolles, passait hier, vers minuit, rue de Rivoli, lorsque deux jeunes gens d'un extérieur distingué, mis avec la dernière élégance, lui firent signe d'arrêter, montèrent dans son véhicule et l'invitèrent à les conduire à un café-restaurant de la Porte-Maillot, parfaitement connu.

« Ces jeunes gens paraissaient d'une caractère ouvert et d'une grande amabilité. En route, l'un d'eux lia connaissance avec le cocher et finit par lui offrir, de l'air le plus naturel, un cigare qu'il accepta et qu'il alluma aussitôt. Il paraît que ce cigare était préparé, et que dans sa composition il entraient un puissant narcotique, car au bout de quelques instants le cocher éprouva une insurmontable propension au sommeil: il essaya vainement de lutter contre cette influence qui le dominait, et, vaincu enfin, il s'endormit profondément sur son siège.

« L'un des deux voyageurs prit alors place à côté de lui et conduisit la voiture dans un endroit isolé du parc de Neuilly. Lorsque, vers trois heures du matin, le coche reprit l'usage de ses sens, les deux jeunes gens avaient disparu, et il constata également la disparition d'un porte-monnaie contenant une somme d'environ 1,000 fr., placé dans la poche de côté de son panletot.

« Il pense que les auteurs de ce vol audacieux avaient pu savoir par quelques mots qui lui étaient échappés dans sa conversation avec eux qu'il était porteur de cette somme.

« Tels sont les faits qui résultent de la plainte formulée par le volé devant le commissaire de police de Neuilly, et qui paraît être l'expression de la vérité. Ce magistrat a immédiatement commencé une enquête.

« On donnait la *Tour de Nesle* à Montélimart. La salle craquait de foule. La recette était encaissée. Les artistes, qui partaient le lendemain, résolurent de *casquer*.

« Une vieille paire de bottes à revers avait été trouvée dans le magasin d'accessoires.

« L'acteur qui jouait Buridan fit son entrée en la tenant sous le bras et la déposa au milieu du théâtre...

« Philippe d'Aulnay l'emporta à sa sortie... Marguerite de Bourgogne la rapporta à l'acte suivant...

« Guittier la remporta à son tour... Elle revint avec Orsini... avec Louis X... avec Savoisy...

« Elle s'en retourna avec Enguerrand de Marigny... avec Landry... avec le sire de Pierrefonds...

« D'acte en acte... de tableau en tableau... de scène en scène... Le public jetait sa langue aux chiens ! Il applaudissait pourtant à tout casser et rappela les artistes — qui repartirent avec la paire de bottes.

« Pendant six mois, Montélimart interrogea Montélimart :

« Pourquoi cette paire de bottes ? Plusieurs années se passèrent : puis arriva une nouvelle troupe qui afficha la *Tour de Nesle*.

« Dès le commencement, les spectateurs murmuraient... Ils sifflèrent ensuite... Ce fut un tumulte épouvantable !

« Le lendemain, le maire manda le directeur au sein du conseil municipal :

« Monsieur, lui dit-il sévèrement, vous avez trompé le public. Le désordre d'hier doit vous être imputé. On ne mutila pas un chef-d'œuvre... Où était la paire de bottes ?

« Il y a trois semaines, un paysan belge, se trouvant loin de son domicile sans avoir de quoi se payer un gîte et un souper, s'est avisé de les aller demander à la prison de Hal, en se disant forçat libéré en rupture de ban.

« Aussitôt les bons gendarmes de lui offrir l'hospitalité réglementaire.

« Le lendemain, le prisonnier, tout gaillard, remercia ses gardiens et leur conta sa petite roquerie en leur demandant son exeat.

« On lui répond par un procès-verbal, car la gendarmerie n'entend pas la plaisanterie, et le pauvre diable est traduit devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, sous la prévention d'escroquerie.

« N'a-t-il pas, comme dit la loi, au moyen d'une fausse qualité celle de forçat soustrait tout ou partie de la fortune d'autrui, c'est-à-dire un souper valant quelques sous, au préjudice du gouvernement belge.

« Le madré paysan a été, bien entendu, acquitté, mais... après dix jours de prison préventive.

« Il n'en demandait pas tant. N'importe ! la fausse qualité de forçat constituant, aux yeux de la gendarmerie belge, le *crédit imaginaire* dont parle la loi, c'est drôle !

« Le spiritisme est dans le marasme : M. Home, le fameux évocateur, renonce aux tables tournantes pour entrer au théâtre. Il doit prochainement débiter à Londres dans *l'Ecole du scandale*.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juin.

Le marché est encore plus faible que samedi, mais les affaires sont toujours fort restreintes bien que les escomptes aient notablement diminué. On n'avait affiché aujourd'hui que 72,000 francs de rente française, 95,000 de rente italienne, 1,275 Mobiliers, 75 Nord, 50 Comptoirs d'escompte et 50 Crédits industriels. Les consolidés anglais ont baissé de 1/4 à 86 5/8 à 3/4. La Société immobilière et les Transatlantiques sont très offerts. La rente, ouverte à 62.55, son cours le plus élevé, a

fait 62.40 au plus bas et finit à 62.47 1/2. L'Italien s'est tenu de 37.50 à 36.95. Le Mobilier reste à 470 après 475, l'Espagnol à 222.50, l'Orléans à 782.50, le Nord à 1050. L'Est à 466.25, le Lyon à 775, le Midi à 510, l'Autrichien à 280, le Lombard à 261.25, le Saragosse à 105, le Nord d'Espagne à 80 et le Barcelone à 35. L'Immobilière a flechi de 307.50 à 290 pour rester à 295. Les Transatlantiques sont à 375.

Cours moyen du comptant: 30/0 62.771 1/2  
4 1/2 0/0 92.25  
Banque de France 3,440.  
Crédit Foncier 1,105.

### COURS DE LA BOURSE

Du 19 juin 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0.....62 80 —	3 0/0.....62 65
4 1/2 0/0...91 90 —	4 1/2 0/0 92 25

### EXTRAIT

du Compte-rendu de la dernière assemblée générale annuelle et quinquennale de la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie THE GRESHAM

### RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

PENDANT LE DERNIER EXERCICE ANNUEL.

Propositions présentées 5,095 pour un capital	F. 46,451,736
Propositions acceptées 4,806	
pour un capital de . . . . .	Fr. 42,728,035
Recette totale en primes pendant l'année . . . . .	Fr. 5,097,326 25
Les sommes payées dans l'année, par suite de décès et par suite d'échéance de police, se sont élevées, y compris les additions du capital créés par la participation aux bénéfices . . . . .	2,105,313 50
Bénéfices à répartir entre les Assurés et les Actionnaires Fr. 1,875,000	
Sur lesquels 80 p. 0/0 vont être mis à la disposition des assurés aussitôt après le délai impérieusement nécessaire pour la subdivision des bénéfices entre les polices participantes.	

Bilan général au 31 Juillet 1865

### CREDIT

Fonds placés en fonds d'Etat, Immeubles et Baux emphytéotiques . . . . .	9,354,806 45
Hypothèques sur Immeubles Nu-Propriétés et avances sur Propriétés personnelles fr. 5,001,563 55	
Prêts sur polices et parts de Primes prêtées . . . . .	Fr. 1,134,478 30
Espèces, portefeuille, soldes de Banques et Agences, Primes en recouvrement 4,952,303 25	
Valeur des Primes à recevoir et des réassurances de parts de risques . . . . .	Fr. 83,410,100
	F 105,129,991 55

### DÉBIT

Versement sur capital actionnaire . . . . .	Fr. 542,800
Diverses échéances, sinistres et débits à régler	947,661 15
Valeurs des capitaux assurés et de leurs accroissements, 93,429-875.	
Valeur des rentes viagères en temporaires à servir Fr. 2,386,325	
	Fr. 97,306,661 15
Balance prospective Fr. 7,823,330 40	
	Fr. 105,129,991 55

Par ordre du Conseil :

F. ALLAN CURTIS,

ACTUAIRE ET SECRÉTAIRE.

Londres 27 Décembre 1865.

Par la convention diplomatique intervenue entre la France et l'Angleterre à la suite du traité de commerce, promulgué par décret du 18 mai 1862, insérée au *Moniteur* du 21 mai de la même année, les Compagnies régulièrement constituées en Angleterre sont reconnues autorisées en France. Le *Gresham* se trouve donc, quant à la position légale et quand à la juridiction sur le même pied que les Compagnies françaises.

Les bureaux de la succursale continentale sont transférés dans l'immeuble dont la Compagnie a fait l'acquisition à Paris, 30, rue de Provence, faisant angle sur la rue Laffitte, et portant rue Lafayette n° 34.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Ch. Goudamer fils, rue Blanchemaille.

5903

### VILLE DE ROUBAIX.

### Travaux Communaux

Construction d'un aqueduc et d'un pavé dans le nouveau prolongement de la rue Pellart.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

Donne avis : Que le lundi 25 juin à onze heures du matin, il sera procédé dans l'une des salles de la mairie à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'un aqueduc et d'un pavé dans le nouveau prolongement de la rue Pellart, conformément au projet approuvé par M. le Préfet le 13 du présent mois de juin. La dépense desdits travaux est évaluée en totalité à 23,500 fr.

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication. Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la mairie ou les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Roubaix, le 16 juin 1866.

ERNOULT-BAYART.

201 614